



Objet: Licence FFCC 2017
Gardian non salarié à Cheval

Cher ami,

Voici venu le temps de penser à la saison 2017, et donc au renouvellement de votre licence.

Pour votre catégorie d'adhérent la liste des pièces à fournir est :

- ✓ La demande manuscrite, obligatoire, doit être rédigée entièrement à la main au verso du bulletin d'adhésion et dans les mêmes termes que le modèle joint.
- ✓ Lettre de renonciation à l'assurance pour l'option de base (modèle de lettre au dos du bulletin d'adhésion)
- ✓ Nom, Prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse, téléphone, E-mail et Manade
- ✓ Deux photos
- ✓ Chèque de règlement

Les dossiers doivent parvenir complets à la Fédération avant le 31 janvier 2017 accompagné de son règlement suivant l'option choisi.

Il est rappelé que le sport exercé est dangereux et qu'à ce titre la FFCC recommande impérativement l'usage de protections corporelles et rappelle le devoir de précaution.

Je vous rappelle que pour pouvoir voter à l'assemblée générale, il faut être licencié pour l'année en cours (article 8 du règlement intérieur).

Dans l'attente de recevoir votre dossier, je vous prie de bien vouloir agréer, cher ami, l'expression de mes salutations afeciouna.

Jacques MAILHAN
Président FFCC



Nous vous demandons d'être très vigilant dans l'établissement de votre dossier (bien remplir ou cocher toutes les cases : date de naissance, téléphone, etc ...)

La lettre manuscrite doit être rédigée par le détenteur de la licence.



BULLETIN D'ADHESION Saison 2017

Licence Gardians à Cheval

Bulletin d'adhésion à nous retourner, complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération. Date limite de dépôt le 31 janvier 2017.

- Option de base** (faire lettre de renonciation, voir au dos)
- | | |
|---------------------------------------------------|-----------------|
| Cotisation Fédérale..... | 75,00 € |
| Responsabilité civile, Protection juridique | 268,00 € |
| Total | 343,00 € |
- Option 1** (voir détail au dos)
- | | |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Cotisation Fédérale..... | 75,00 € |
| Responsabilité civile, Protection juridique et Prime Individuelle..... | 318,00 € |
| Total | 393,00 € |
- Option 2** (voir détail au dos)
- | | |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Cotisation Fédérale..... | 75,00 € |
| Responsabilité civile, Protection juridique et Prime Individuelle..... | 418,00 € |
| Total | 493,00 € |

Si retard, pénalités de 35 € à rajouter au total de l'option choisie

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Manade : _____

Je joins à la présente : 2 photos d'identité

Fait à _____, le _____ Signature (obligatoire) :

J'ai une autre licence à la FFCC si oui, merci de cocher ci-dessous :

Président de CT - Président de course - Délégué - Membre CT - Adhérent direct - Raseteur
 Tourneur - Stagiaire - Ecole taurine - Autre précisez.....

En cas de double licence pour les votes, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

Fédération Française de la Course Camarguaise
485 Rue Aimé Orand
30000 NIMES
Tél : 04.66.26.05.35 Fax : 04.66.26.18.24

Cadre réservé FFCC

Licence n° : **17/**.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE LA
COURSE CAMARGUAISE

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2017, et les garanties prendront effet *le lendemain du règlement*, et au plus tôt le 01/02/2017 pour se terminer le 31/01/2018.

Notice d'information Gardiens à Cheval

Saison 2017

Cette licence est personnelle et ne concerne que le titulaire. Les garanties incluses ne concernent que le sport que j'exerce conformément aux statuts de la FFCC « *Le Gardien non salarié à cheval est la personne qui pratique une activité sportive au sein d'une manade, comme acteur volontaire et bénévole, dans toutes les activités avec les taureaux ou ayant un rapport avec eux.* » extrait des statuts de la FFCC.

Les garanties s'appliquent uniquement à titre personnel au seul cavalier titulaire de la licence tant en responsabilité civile qu'en protection juridique, mais uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité, incapacité). Par ailleurs la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.

La responsabilité civile est limitée à au maximum 3 chevaux détenus à titre privé, par licencié.

Les garanties dont je dispose sont :

Base

Responsabilité Civile	Oui pour 3 chevaux au plus et avec une franchise de 150 €
Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau

⇒ Option 1

Décès	Pour un capital de 8 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité Temporaire	Pour 10 € / jour après franchise de 10 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date de l'événement.
Frais de recherche	En cas d'accident et pour un maximum de 830 €

⇒ Option 2

Décès	Pour un capital de 15 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité Temporaire	Pour 20 € / jour après franchise de 10 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date de l'événement.
Frais de recherche	En cas d'accident et pour un maximum de 830 €

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Il est rappelé que le sport exercé est dangereux et qu'à ce titre la FFCC et l'Assureur conseillent vivement l'usage de protections corporelles.

Aucune interdiction ou restriction médicale ne m'interdit la pratique de ce sport.

Déclaration manuscrite à recopier ci-dessous : « **je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions des lois de 1984 modifiées en 1987 et en 1992*.** »

Déclaration manuscrite :

☞ Autorisation de diffusion des informations nominatives

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarguaise. Les destinataires des données sont : la Fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la Fédération est affiliée sur leur demande.

De plus, votre nom, prénom, nom du collège dans lequel vous êtes adhérent, votre date de naissance, votre localité, ainsi que votre photo, peuvent être utilisés pour information d'un listing/annuaire, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le site fédérale : La Fe di Biou et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarguaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la Fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès (art. 39 de la loi 78-17 dite CNIL) et de rectification (art. 40) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes. Toutefois, vous avez un droit d'opposition à l'utilisation de ces données (art. 38).

A défaut d'une déclaration express de refus de votre part, les informations édictées ci-dessus pourront donner lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____ Signature (obligatoire) : _____

Déclaration de renoncement à l'assurance de la F.F.C.C

Je suis informé que conformément à la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celle du 13 juillet 1992, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant « *je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de mon sport et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC, ainsi que leurs assureurs* ».